
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 octobre 2015

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 7 septembre 2015	(p. 6)
N° CP-2015-0438 Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitaine de 3 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue Giuseppe Verdi et appartenant à la SCI Les Longs de Feuilly -	(p. 6)
N° CP-2015-0439 Travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -	(p. 6)
N° CP-2015-0440 Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer 4 avenants n° 1 aux marchés publics -	(p. 6)
N° CP-2015-0441 Lyon 9° - Montée de l'Observance - Reconstruction d'un mur de soutènement - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -	(p. 6)
N° CP-2015-0442 Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitaine située rue Boileau -	(p. 7)
N° CP-2015-0443 Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 8)
N° CP-2015-0444 Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée auprès du Crédit foncier - Renégociation d'un prêt -	(p. 8)
N° CP-2015-0445 Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2014-0437 du 3 novembre 2014 -	(p. 8)
N° CP-2015-0446 Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Lettre d'offre globale -	(p. 8)
N° CP-2015-0447 Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 8)
N° CP-2015-0448 Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 8)
N° CP-2015-0449 Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le Toit Familial auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 8)
N° CP-2015-0450 Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM SCIC habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 9)

N° CP-2015-0451	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0452	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 9)
N° CP-2015-0453	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 9)
N° CP-2015-0454	<i>Travaux de réhabilitation du local de réactifs de l'unité fonctionnelle 7 (UF7) - Station d'épuration de Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0455	<i>Nettoyement curage des stations d'épuration et de relèvement, des ouvrages d'assainissement et des réseaux d'égouts - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0456	<i>Maintenance des systèmes d'automatismes et de la gestion technique centralisée à la station d'épuration de Pierre Bénite - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0457	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition des lots n° 412 et 562 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment B - escalier 4 - 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Jacques - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2014-0340 du 13 octobre 2014 -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0458	<i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées 16, avenue de l'Aviation et appartenant aux conjoints Falcon -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0459	<i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées 158 à 162, avenue Franklin Roosevelt angle rue Claude Bador et appartenant à la société Roosevelt Bador -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0460	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition des lots n° 73 et 257 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé Bâtiment A - escalier 5 - 5, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Le Breton - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2014-0339 du 13 octobre 2014 -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0461	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à l'indivision Girodon -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0462	<i>Charbonnières les Bains - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, aux époux Colonimos d'une parcelle de terrain située 24, chemin Vert -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0463	<i>Collonges au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue de la République et appartenant à la société Kaufman and Broad Promotion 3 ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0464	<i>Feyzin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Hector Berlioz et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Le Mozart -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0465	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence phase 1 - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés représentant des voiries situées allée Marie-Louise Rochebillard, quai Antoine Riboud, quai Rambaud et rue Hrant Dink et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0258 du 18 juin 2015 -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0466	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence phase 1 - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles et d'un volume sous un pont ferroviaire, situés entre la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne, représentant le passage Panama et appartenant à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0467	<i>Lyon 3° - Régularisation foncière - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Danielle Faynel-Duclos, rue Professeur René Guillet, rue de la Buire, rue Philomène Magnin à l'angle de l'avenue Félix Faure et du boulevard Marius Vivier Merle et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Labuire Aménagement -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0468	<i>Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 et 5, rue Danielle Faynel-Duclos et appartenant à la Ville de Lyon -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0469	<i>Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Repos et appartenant à la société en nom collectif (SNC) rue Domer à Lyon 7° -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0470	<i>Saint Fons - Scission et annulation de la copropriété suite à l'acquisition par la Métropole de Lyon des lots n° 1, 3, 4 et 5 de la copropriété située 1, rue de la République -</i>	(p. 11)

N° CP-2015-0471	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 21, avenue de la Résistance et appartenant à M. Drouet Youenn et Mme Travincek Alexandra -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0472	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de la Paix et appartenant à la société Bouygues Immobilier -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0473	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 40, rue Honoré de Balzac et rue du Professeur Roux, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0474	<i>Vénissieux - Régularisations foncières suite à l'acquisition de parcelles de terrain situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2011-2725 du 14 novembre 2011 -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0475	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 23, rue Ernest Renan et appartenant à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0476	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 26, rue Antoine Billon et appartenant à Mme Sylvie Delabeye -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0477	<i>Lyon 5° - Saint Genis Laval - Lyon 8° - Caluire et Cuire - Stratégie patrimoniale de la Métropole de Lyon - Plan de valorisation du patrimoine privé - Mise en vente de biens par adjudication ou par appel d'offres interactif -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0478	<i>Lyon 7° - Cession à l'Etat, à titre gratuit, d'un ensemble immobilier situé 2 et 4, rue Ravier sur la parcelle cadastrée BN 79 -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0479	<i>Lyon 9° - Déclassement du domaine public d'un bien immobilier situé au 93, avenue Sidoine Apollinaire, cadastré CR 28 et cession de ce bien à titre onéreux à M. Jacques Brand - Autorisation de déposer une demande de permis de construire et de démolir -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0480	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL), à titre onéreux, de la parcelle cadastrée AM 124, située au 42, rue Joannès Carret -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0481	<i>Saint Priest - Plan de cession du patrimoine - Cession, à la société Clé en main Construction (CMC) de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Urbain le Verrier -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0482	<i>Lyon 7° - Parc Sergent Blandan - Mise à disposition, par bail emphytéotique administratif, au profit de la Ville de Lyon, des parcelles cadastrées BI 153, BI 163 et BI 164, situées au 37, rue du Repos -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0483	<i>Lyon 9° - Institution, à titre gratuit, au profit de Électricité réseau distribution France (ERDF), d'une servitude pour la pose de 3 câbles HTA sur la parcelle de terrain cadastrée CH1 et située 1, rue de Montauban angle montée du Greillon - Approbation d'une convention -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0484	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé au 16, rue Léon Chomel et appartenant aux conjoints Is et Migaire - Approbation d'un protocole transactionnel -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0485	<i>Marché de travaux pour la mise en oeuvre de travaux fluviaux préparatoires à la construction du pont Schuman - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement Maïa Fondations / Maïa Sonnier / Tournaud -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0486	<i>Lyon 4° - Lyon 9° - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du pont Schuman - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement Flint Neil/Exploration architecture/AGIBAT/Les éclairagistes associés (LEA) -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0487	<i>Lyon 4° - Lyon 9° - Marché de travaux pour la construction du pont Schuman - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement GTM TP/Cordioli / Citeos / Tournaud -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0488	<i>Projet SMARTER TOGETHER - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet Horizon 2020 en partenariat avec la Société publique locale (SPL) Confluence - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne -</i>	(p. 16)
N° CP-2015-0489	<i>Maintenance de la solution Galimède, outil de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 16)
N° CP-2015-0490	<i>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une plateforme de sur-tri - Demande de subventions de fonctionnement auprès de l'Etat - direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Rhône-Alpes et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Rhône-Alpes -</i>	(p. 17)

N° CP-2015-0491	<i>Etude de définition d'un service fonds social européen (FSE) au sein de la Métropole de Lyon - Demande de subvention FSE auprès de l'Etat - Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) -</i>	(p. 17)
N° CP-2015-0492	<i>Prestation de réservation d'emplacements de stands, d'espaces publicitaires, d'accréditations et de fournitures diverses à l'occasion du MIPIM (15 au 18 mars 2016) et du MAPIC (19 au 21 novembre 2016) prévus au Palais des Festivals de Cannes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 17)
N° CP-2015-0493	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er mai au 31 août 2015 -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0494	<i>Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, Mme la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda, ainsi que MM. les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent pour un déplacement à Sétif, Alger et Oran (Algérie) du 24 au 29 octobre 2015 -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0495	<i>Meyzieu - Exploitation et nettoyage du parking des Panettes situé au 157, rue de la République - Lot n° 2 : nettoyage du parking des Panettes et du local du personnel des navettes - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0496	<i>Définition, mise en oeuvre d'une stratégie de concertation et réalisation d'outils de communication pour la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0497	<i>Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 1 : désamiantage - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0498	<i>Lyon 3° - Lyon 8° - Lyon 9° - Villeurbanne - Décines Charpieu - Lyon 2° - Lyon 7° - Charbonnières les Bains - Aide à la pierre - Logement social 2015 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0499	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation d'indemnisation des membres libéraux du jury à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0500	<i>Bron - Quartier de Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0501	<i>Bron - Quartier de Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0502	<i>Décines Charpieu - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Décines Charpieu - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0503	<i>Ecully - Quartier Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions à Alliadé habitat et au comité de gestion Sources-Pérollier - Approbation de conventions -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0504	<i>Feyzin - Quartiers les Razes, le Bandonnier et les Vignettes Figuières Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Feyzin - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0505	<i>Grigny - Quartier le Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Grigny - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0506	<i>Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire, Guillotière, Valdo-Champvert, Gerland, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, Moulin à Vent, La Duchère, Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0507	<i>Meyzieu - Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0508	<i>Neuville sur Saône - Quartiers de la Source et l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0509	<i>Oullins - Quartiers de La Saulaie et le Golf - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune d'Oullins - Approbation de conventions -</i>	(p. 19)

N° CP-2015-0510	<i>Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation d'une convention -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0511	<i>Rillieux la Pape - Quartiers de la Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0512	<i>Saint Fons - Quartiers Arsenal - Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0513	<i>Saint Genis Laval - Quartier des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0514	<i>Saint Priest - Quartiers de Bel Air, Bellevue, Garibaldi et Beauséjour - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0515	<i>Vaulx en Velin - Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Vaulx en Velin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0516	<i>Vénissieux - Quartiers Minguettes et Duclos-Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0517	<i>Villeurbanne - Quartiers du Tonkin, les Buers, Saint-Jean et les Brosses - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0518	<i>Traitement et valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0519	<i>Fourniture de balais pour les balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0520	<i>Etudes préalables au futur contrat de modernisation et d'exploitation de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
N° CP-2015-0521	<i>Exploitation de la déchèterie de Feyzin - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
N° CP-2015-0522	<i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie boutique -</i>	(p. 22)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 12 octobre 2015 à 11 heures, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 2 octobre 2015 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

M. LE PRESIDENT : Tout d'abord, je vous informe que nous venons d'adopter un projet de pacte métropolitain qui va désormais être adressé aux communes pour réflexion et, éventuellement, proposition d'amendement. Ensuite, nous délibérerons en décembre 2015. Il a été adopté par :

Pour : 43 voix,
Abstentions : 14,
Ne prenant pas part au vote : 1.

Pour ce qui concerne notre séance, nous avons une partie informative et, comme nous avons pris un peu de temps, il serait préférable de la reporter à une autre Commission permanente.

M. le Vice-Président CLAISSE : D'accord.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. De même, j'avais prévu de dire quelques mots sur la voirie de proximité. Nous allons faire la même chose ; nous reportons également. Nous allons commencer tout de suite la partie délibérative.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Damien Berthilier pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Monsieur Berthilier vous avez la parole.

(Monsieur Berthilier est désigné et procède à l'appel nominal).

Membres de la commission permanente

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Membres invités

Présents : MM. Chabrier, Devinaz, Gouverneyre, Longueval.

Absents non excusés : M. Lebuhotel, Mme Runel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 7 septembre 2015

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 7 septembre 2015. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2015-0438 - Saint Priest - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 3 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue Giuseppe Verdi et appartenant à la SCI Les Longs de Feuilly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0439 - Travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0440 - Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer 4 avenants n° 1 aux marchés publics - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0441 - Lyon 9° - Montée de l'Observance - Reconstruction d'un mur de soutènement - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0442 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain située rue Boileau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : M. le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2015-0438 à CP-2015-0442. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier dossier n° CP-2015-0438 concerne la Commune de Saint Priest. L'Association syndicale libre (ASL) Les Longs de Feuilly a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie métropolitain de la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest. Par ordonnance du 10 juin 2015, le Tribunal de grande instance (TGI) de Lille a désigné un administrateur ad hoc, la Société centrale immobilière SASU pour représenter la SCI et signer l'acte de vente de cette rue.

Le classement dans le domaine public de cette voie renforce le maillage de ce quartier de Saint Priest puisqu'elle relie la rue Laënnec à la rue des Etats-Unis. L'ensemble des services métropolitains consultés a émis un avis favorable à ce classement. Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, la présente opération a été dispensée d'enquête publique. Aux termes du compromis, cette acquisition interviendrait à titre purement gratuit.

Le dossier suivant n° CP-2015-0439 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ces marchés seront attribués à une entreprise seule ou un groupement solidaire et ces prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres.

Le lot n° 1 comporte un engagement annuel maximum de 600 000 € HT sur un an, renouvelable 3 fois. Le lot n° 2 comporte un engagement identique, à savoir au total maximum de 2 880 000 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ces marchés.

Le dossier suivant n° CP-2015-0440 concerne 4 avenants n° 1 relatifs respectivement aux marchés à bons de commande se rapportant aux travaux de marquage pour la signalisation au sol sur le territoire de la Métropole pour l'année 2015 et éventuellement renouvelable 3 ans consécutifs.

Par décision du Bureau du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des 4 marchés de travaux de marquage, à savoir :

- pour le lot n° 1 : entreprise SIGNATURE - Marché n° 2015-211,
- pour le lot n° 2 : la même entreprise SIGNATURE - Marché n° 2015-212,
- pour le lot n° 3 : entreprise AXIMUM - Marché n° 2015-213, pour les mêmes montants
- pour le lot n° 4 : entreprise AXIMUM - Marché n° 2015-214, pour le même montant.

En raison de 2 erreurs matérielles qui se sont glissées dans les rédactions des cahiers des clauses administratives particulières (CCAP), il faut donc procéder à un avenant, pour lequel la correction ne peut s'opérer que par ces avenants, ces derniers étant sans impact financier sur les marchés concernés. Un avenant n° 1 rédigé pour chacun des 4 marchés modifie les articles 1.1, "parties contractantes" et l'article 2.5, engagement "Montant du marché-engagement des co-contractants" des actes d'engagement.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ces avenants.

Le dossier suivant n° CP-2015-0441 concerne un avenant n° 1 au marché conclu à la suite d'une procédure adaptée relative aux travaux de reconstruction d'un mur de soutènement situé Montée de l'Observance située à Lyon 9°, suite à l'éboulement qui s'était produit. Ce marché avait été notifié le 27 février 2015 au groupement d'entreprises TEGC/LGC/MDTP pour un montant de 270 000 € TTC.

Dans ce marché, les fondations retenues pour ce mur étaient basées sur des reconnaissances de sol réalisées au plus près de la zone concernée mais pas au droit même du glissement car il était interdit d'y accéder pour des raisons de sécurité.

Ces mesures de sécurité se sont terminées en décembre 2014 permettant ainsi aux riverains de regagner leur habitation. La zone devenue accessible, des sondages complémentaires ont donc été réalisés début 2015 pour qualifier la consistance des sols au niveau de la plateforme des niveaux des futures fondations du mur. Or, les données issues des sondages complémentaires sont plus faibles au niveau du glissement, le terrain ayant été décomprimé par le glissement ayant subi une infiltration d'eau, suite à la rupture d'une canalisation d'eau potable. Il a été demandé à l'entreprise titulaire de marchés d'étudier 2 solutions techniques afin de garantir la stabilité du mur : le confortement du sol par inclusion de tubes battus ou la fondation de l'ouvrage par micropieux. Il s'avère que la solution par micropieux a été la solution techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Cette solution technique permet ainsi de traiter l'imprévu. Elle peut être mise en œuvre par la voie d'un avenant au marché de 175 460,00 € HT, lié à l'introduction des prix nouveaux dans le marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, suite à l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres, a accepté la conclusion de cet avenant.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 210 552,00 € TTC porterait donc le montant total du marché à 480 552,00 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 77,98 % du montant initial.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le dossier suivant n° CP-2015-0442 s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC du Triangle à Saint Priest. Le tracé de la rue Boileau est modifié par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour être, à terme, connecté directement sur la future avenue Georges Pompidou. Cette partie de l'assiette de la rue Boileau d'une surface de 220 mètres carrés appartient aujourd'hui au domaine public métropolitain et doit être intégré aux espaces extérieurs de la résidence Abbé Pierre de EMH et aménagée dans le cadre des travaux de résidentialisation prévus pour cette résidence à partir de fin octobre 2015.

L'OPH du Rhône a réalisé, dès l'automne 2014, des travaux de dévoiement partiel. Cette phase intermédiaire était nécessaire. Les travaux réalisés comprennent donc le dévoiement des réseaux gaz et basse tension, la réalisation d'une nouvelle structure de chaussée. Le réseau d'eaux usées a été maintenu sur l'emprise de 220 mètres carrés. Le réseau France Télécom, lui aussi, a été maintenu. L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement.

Une enquête publique a eu lieu du 26 mai 2015 au 10 juin 2015. Cette enquête vaut enquête publique de déclassement. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur ce déclassement. En outre, la cession des 220 mètres carrés déclassés interviendra au premier trimestre 2016. Pour ne pas retarder l'opération, il est proposé d'autoriser d'ores et déjà EMH à engager les travaux.

Voilà monsieur le Président pour l'ensemble des dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2015-0443 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0444 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée auprès du Crédit foncier - Renégociation d'un prêt - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0445 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2014-0437 du 3 novembre 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0446 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Lettre d'offre globale - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0447 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0448 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0449 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le Toit Familial auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0450 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM SCIC habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0451 - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0452 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0453 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2015-0443 à CP-2015-0453. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, j'ai 11 décisions de garanties d'emprunts à vous présenter. Elles portent sur 109 demandes de garanties pour un montant total de 73 395 161,00 € et concernent 1 195 logements.

2 dossiers concernent l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône :

- le premier n° CP-2015-0443 est relatif à des opérations de construction : 128 logements à Caluire et Cuire, 112 logements dans le 3° arrondissement, 72 logements dans le 8° arrondissement, 18 logements à Rillieux la Pape, 26 logements à Mions et 36 logements à Vénissieux ; le même dossier concerne également des opérations d'acquisitions-améliorations : 2 logements à Bron, 57 logements dans le 3° arrondissement, 1 dans le 8° arrondissement de Lyon et 10 logements à Villeurbanne. Il concerne aussi des opérations d'acquisitions en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) : 5 logements à Bron, 30 logements à Feyzin, 46 logements dans le 4° arrondissement et 30 à Pierre Bénite. Enfin, une opération d'acquisition de 4 logements dans le 1er arrondissement. Pour l'ensemble de ces opérations, le montant total garanti est de 29 044 210 €.

- le second dossier n° CP-2015-0451, pour l'OPH du Rhône, concerne la réhabilitation de 20 logements rue de la Poste à Dardilly, le montant garanti est de 29 580 €.

Le dossier n° CP-2015-0444 concerne la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée. Il s'agit de renouveler notre garantie suite à la renégociation d'un emprunt souscrit auprès du crédit foncier pour l'acquisition en VEFA de 6 logements à Saint Germain au Mont d'Or. Le montant garanti est désormais de 626 523 €.

J'ai ensuite 2 dossiers pour la SA d'HLM Cité nouvelle : le numéro CP-2015-0445 concerne une décision modificative de la décision du Bureau n° B-2014-0437. Il s'agit de prendre en compte la demande de modification de la durée d'amortissement du prêt concerné qui passe de 50 à 48 ans. Le montant garanti est de 742 900 €.

Le second dossier n° CP-2015-0452 concerne l'acquisition en VEFA de 6 logements dans le 7° arrondissement et de 12 logements dans le 3° arrondissement et de 12 logements également dans le 9° arrondissement. Le montant total garanti est de 1 399 100 €.

Le dossier n° CP-2015-0446 garantit la lettre d'offre globale multiproduit passé entre l'OPH est Métropole habitat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour diverses opérations immobilières. Ces opérations concernent l'acquisition en VEFA de 106 logements, l'acquisition-amélioration de 26 logements et la construction de 110 logements. Le montant total garanti est de 27 347 277 €.

Le dossier n° CP-2015-0447 concerne la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 11 logements à Villeurbanne et l'acquisition-amélioration de 39 logements dans le 8° arrondissement. Le montant garanti est de 2 664 725 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0448 est au profit de la SA d'HLM Vilogia pour une opération de construction de 39 logements à Villeurbanne pour un montant garanti de 2 965 858 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0449 concerne la SA d'HLM Le Toit Familial pour 2 opérations d'acquisitions en VEFA, l'une de 5 logements dans le 7° arrondissement et l'autre 22 logements à Francheville. La garantie est de 2 302 269 €.

Le dossier n° CP-2015-0450 concerne l'acquisition en VEFA de 25 logements avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu par la SA d'HLM SCIC habitat Rhône-Alpes, pour un montant garanti de 1 678 327 €.

Enfin, le dernier dossier n° CP-2014-0453 concerne la SA d'HLM Alliade habitat pour des opérations d'acquisitions en VEFA de 10 logements à Craponne et de 14 à Meyzieu, une opération de construction de 41 logements route de Genas à Bron et une opération de réhabilitation de 68 logements avenue Youri Gagarine à Bron également. Pour ces opérations, le montant garanti est de 6 594 392 €. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2015-0447 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2015-0450 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2015-0453 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. David KIMELFELD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2015-0450 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2015-0454 - Travaux de réhabilitation du local de réactifs de l'unité fonctionnelle 7 (UF7) - Station d'épuration de Pierre Bénite - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0455 - Nettoyement curage des stations d'épuration et de relèvement, des ouvrages d'assainissement et des réseaux d'égouts - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0456 - Maintenance des systèmes d'automatismes et de la gestion technique centralisée à la station d'épuration de Pierre Bénite - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2015-0454 à CP-2015-0456. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier n° CP-2015-0454 concerne les travaux de réhabilitation du local de réactifs à l'unité fonctionnelle 7 (UF 7) de la station d'épuration de Pierre Bénite. Donc, c'est l'autorisation de signer le marché, suite à une procédure adaptée. C'est la mise en place de 3 cuves et démolition et démontage des anciens équipements, la réhabilitation du génie civil, la mise en place d'une armoire électrique, la modification de l'automate et de la mise à jour de la supervision.

Donc, la commission a proposé le groupement d'entreprises ROCHE TECHNOLOGIES/MAIA SONNIER/EREC technologies/AGRAIN SAS, pour un montant de 930 521 € HT.

Le dossier n° CP-0455 concerne le nettoyage et le curage de stations d'épuration et de relèvement, ainsi que des ouvrages d'assainissement et des réseaux d'égout. C'est l'autorisation de signer le marché suite à une procédure négociée pour un an ferme, reconductible de façon expresse 3 fois. Donc, il y a 2 lots : un de 275 000 € minimum et 1 100 000 € maximum pour le lot n° 1, rive droite de la Saône, pour le lot n° 2, rive gauche de la Saône, 150 000 € minimum et 100 000 € maximum. C'est l'entreprise JB Bonnefond environnement qui est proposée pour les 2 lots.

Le dossier n° CP-0456 concerne la maintenance des systèmes d'automatismes et de la gestion technique centralisée à la station d'épuration de Pierre Bénite. Il s'agit du lancement de procédure adaptée. La gestion technique de cette station et ce marché comporterait un marché pour une durée ferme de 1 an, reconductible 2 fois, avec un minimum annuel de 30 000 € et de maximum annuel de 120 000 €. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2015-0457 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition des lots n° 412 et 562 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment B - escalier 4 - 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Jacques - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2014-0340 du 13 octobre 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0458 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées 16, avenue de l'Aviation et appartenant aux conjoints Falcon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0459 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées 158 à 162, avenue Franklin Roosevelt angle rue Claude Bador et appartenant à la société Roosevelt Bador - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0460 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition des lots n° 73 et 257 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé Bâtiment A - escalier 5 - 5, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Le Breton - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2014-0339 du 13 octobre 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0461 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à l'indivision Girodon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0462 - Charbonnières les Bains - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, aux époux Colonimos d'une parcelle de terrain située 24, chemin Vert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0463 - Collonges au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue de la République et appartenant à la société Kaufman and Broad Promotion 3 ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0464 - Feyzin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Hector Berlioz et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Le Mozart - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0465 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence phase 1 - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés représentant des voiries situées allée Marie-Louise Rochebillard, quai Antoine Riboud, quai Rambaud et rue Hrant Dink et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0258 du 18 juin 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0466 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence phase 1 - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles et d'un volume sous un pont ferroviaire, situés entre la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne, représentant le passage Panama et appartenant à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0467 - Lyon 3° - Régularisation foncière - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Danielle Faynel-Duclos, rue Professeur René Guillet, rue de la Buire, rue Philomène Magnin à l'angle de l'avenue Félix Faure et du boulevard Marius Vivier Merle et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Labuire Aménagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0468 - Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 et 5, rue Danielle Faynel-Duclos et appartenant à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0469 - Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Repos et appartenant à la société en nom collectif (SNC) rue Domer à Lyon 7° - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0470 - Saint Fons - Scission et annulation de la copropriété suite à l'acquisition par la Métropole de Lyon des lots n° 1, 3, 4 et 5 de la copropriété située 1, rue de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0471 - Saint Germain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 21, avenue de la Résistance et appartenant à M. Drouet Youenn et Mme Travincek Alexandra - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0472 - Saint Germain au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de la Paix et appartenant à la société Bouygues Immobilier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0473 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 40, rue Honoré de Balzac et rue du Professeur Roux, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0474 - Vénissieux - Régularisations foncières suite à l'acquisition de parcelles de terrain situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2011-2725 du 14 novembre 2011 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0475 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 23, rue Ernest Renan et appartenant à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0476 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 26, rue Antoine Billon et appartenant à Mme Sylvie Delabeye - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0477 - Lyon 5° - Saint Genis Laval - Lyon 8° - Caluire et Cuire - Stratégie patrimoniale de la Métropole de Lyon - Plan de valorisation du patrimoine privé - Mise en vente de biens par adjudication ou par appel d'offres interactif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0478 - Lyon 7° - Cession à l'Etat, à titre gratuit, d'un ensemble immobilier situé 2 et 4, rue Ravier sur la parcelle cadastrée BN 79 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0479 - Lyon 9° - Déclassement du domaine public d'un bien immobilier situé au 93, avenue Sidoine Apollinaire, cadastré CR 28 et cession de ce bien à titre onéreux à M. Jacques Brand - Autorisation de déposer une demande de permis de construire et de démolir - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0480 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL), à titre onéreux, de la parcelle cadastrée AM 124, située au 42, rue Joannès Carret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0481 - Saint Priest - Plan de cession du patrimoine - Cession, à la société Clé en main Construction (CMC) de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Urbain le Verrier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0482 - Lyon 7° - Parc Sergent Blandan - Mise à disposition, par bail emphytéotique administratif, au profit de la Ville de Lyon, des parcelles cadastrées BI 153, BI 163 et BI 164, situées au 37, rue du Repos - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0483 - Lyon 9° - Institution, à titre gratuit, au profit de Électricité réseau distribution France (ERDF), d'une servitude pour la pose de 3 câbles HTA sur la parcelle de terrain cadastrée CH1 et située 1, rue de Montauban angle montée du Greillon - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0484 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé au 16, rue Léon Chomel et appartenant aux conjoints Is et Migaire - Approbation d'un protocole transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0493 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er mai au 31 août 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2015-0494 - Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, Mme la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda, ainsi que MM. les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent pour un déplacement à Sétif, Alger et Oran (Algérie) du 24 au 29 octobre 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2015-0495 - Meyzieu - Exploitation et nettoyage du parking des Panettes situé au 157, rue de la République - Lot n° 2 : nettoyage du parking des Panettes et du local du personnel des navettes - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0496 - Définition, mise en oeuvre d'une stratégie de concertation et réalisation d'outils de communication pour la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public - Direction de l'information et de la communication externe -

N° CP-2015-0497 - Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 1 : désamiantage - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2015-0457 à CP-2015-0484 et CP-2015-0493 à CP-2015-0497. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques dossiers relatifs au foncier de la Métropole. Je vais essayer de synthétiser du mieux possible et je rapporterai également les dossiers de madame la Vice-Présidente Laurent.

En ce qui concerne les acquisitions, à titre gratuit, pour des opérations de voirie de proximité, il s'agit des dossiers n° CP-2015-0459, CP-2015-0460, CP-2015-0464, CP-2015-0465, CP-2015-0470, CP-2015-0473, CP-2015-0477, CP-2015-0475, CP-2015-0474 qui concernent l'ensemble des Communes de Bron (deux fois), Collonges au Mont d'Or, Feyzin, Lyon 7°, Saint Germain au Mont d'Or et Vénissieux pour 3 dossiers. Il s'agit d'acquisitions d'une surface de 2 000 mètres carrés à titre gratuit, pour l'ensemble de ces dossiers.

Le dossier n° CP-2015-0462 concerne la Commune de Charbonnières les Bains. Il s'agit de l'aménagement du chemin Vert. C'est l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 26 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0461 concerne l'élargissement du chemin du Four à Cailloux sur Fontaines. Il s'agit d'une petite acquisition de 9 mètres carrés pour 139 €.

Le dossier n° CP-2015-0472 concerne la Commune de Saint Germain au Mont d'Or, pour l'aménagement de la rue de la Paix. Ce terrain nu de 193 mètres carrés est acheté pour la somme de 540 €.

Le dossier n° CP-2015-0466 concerne la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Confluence à Lyon 2°. Il s'agit du passage Panama sous la voie SNCF. Cette surface acquise est de 1 324 mètres carrés, pour un montant de 167 226 €.

Le dossier n° CP-2015-0467 concerne Lyon 3°, ZAC de la Buire pour la régularisation foncière de la rue Faynel-Duclos, pour une surface de 9 311 mètres carrés. Il s'agit d'une acquisition à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2015-0468 concerne le même secteur à Lyon 3°, pour une surface de 593 mètres carrés, à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2015-0484 concerne la Commune de Villeurbanne sur la ZAC Gratte-Ciel Nord. Ce protocole a été signé à madame Is et Migaire. Il s'agit de 709 mètres (logements et de locaux à usage commercial), pour un montant de 1 M€, dans les opérations individualisées Gratte-Ciel.

Les surfaces totales représentent 12 166 mètres carrés pour un montant total de 1 193 905 €.

En ce qui concerne les cessions, un dossier important n° CP-2015-0477 concerne les Communes de Lyon 5°, Lyon 8°, Saint Genis Laval et Caluire et Cuire. Cela concerne la stratégie patrimoniale de la Métropole de Lyon. Il s'agit du plan de valorisation du patrimoine privé et c'est un test à titre d'expérimentation d'une vente par adjudication ou par vente en ligne, avec le concours des notaires. Il s'agit, dans ce premier test, de mettre en vente 4 maisons, 1 appartement et un terrain nu, avec une mise à prix globale de 1 051 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0478 concerne la Commune de Lyon 7° ; il s'agit de la relocalisation par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et une restructuration des locaux d'une surface de 877 mètres carrés. Il s'agit d'un bâtiment à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2015-0480 concerne Lyon 9°, ZAC nord du quartier de l'Industrie ; il s'agit d'une cession d'un terrain nu de 2 343 mètres carrés à la SERL, pour un montant de 642 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0479 concerne Lyon 9° pour la relocalisation de la société ADA, avenue Sidoine Apollinaire. Il s'agit d'une cession à monsieur Jacques Brand, d'une surface de 2 693 mètres carrés pour un montant de 1 000 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0481 concerne la Commune de Saint Priest, pour une cession à la société Clé en main construction (CMC). Il s'agit du plan de cession du patrimoine dans le cadre d'un remembrement, la surface est de 1 120 mètres carrés de bureaux et 10 mètres carrés d'activités. Ce terrain nu est cédé pour un montant de 387 780 €.

Le total de ces cessions hors stratégie patrimoniale représente 1 879 780 €. Je vois que monsieur le Vice-Président Richard Brumm est content !

Le total du plan de cession représente 1 237 780 €. Pour information au 12 octobre, c'est-à-dire ce jour, les recettes du plan de cession s'élèvent à 3 800 000 € et en prévision pour la Commission permanente de décembre, où nous aurons également un plan de cession qui représentera 1 400 000 €. L'objectif de plus de 5 M€ étant atteint, monsieur le Vice-Président chargé des finances !

J'ai oublié les dossiers divers. Le dossier n° CP-2015-0460 concerne la Commune de Bron, tout comme le dossier n° CP-2015-0457 : ils concernent des abrogations de décisions d'acquisitions sur des logements de particuliers qui n'ont pas souhaité vendre leurs biens et qui nécessiteront finalement des expropriations.

Le dossier n° CP-2015-0465 concerne la ZAC de Confluence phase 1 à Lyon 2°. Il s'agit d'une modification d'assiette foncière d'une surface de 9 678 mètres carrés au lieu de 9 951 mètres carrés. Ces terrains se situent autour du stade Sony Anderson. Cela permet d'avoir une emprise plus importante autour de ce stade, souhaitée par la ZAC de Confluence.

Le dossier n° CP-2015-0482 concerne le parc Sergent Blandan à Lyon 7°. Il s'agit de la passation d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Ville de Lyon d'une durée de 24 ans, pour un montant de 23 116 € par an.

Le dossier n° CP-2015-0483 concerne Lyon 9° pour l'institution d'une servitude au profit de l'ERDF pour pose de câble HTA, 1, rue de Montauban.

Tous ces dossiers divers, hormis celui relatif au parc Sergent Blandan, ne donnent lieu ni à recettes, ni à dépenses.

Le dossier n° CP-2015-0470 concerne le Tour de ville de Saint Fons. Nous en parlons toutes les fois. Il s'agit d'une scission et une annulation de la copropriété, suite à des acquisitions au 1, rue de la République.

Le dossier n° CP-2015-0474 concerne une décision modificative dans la ZAC Armstrong à Vénissieux. Ce terrain est mis à disposition au profit de l'OPH du Département du Rhône pour une superficie de 1 526 mètres carrés. Voilà, j'en ai terminé avec les dossiers divers, monsieur le Président.

En outre, le dossier n° CP-2015-0493 a pour objectif de prendre acte des déplacements autorisés sur la période du 1er mai au 31 août 2015 :

- à Paris, pour madame Karine Dognin-Sauze et messieurs Bruno Charles, Alain Galliano, Thierry Pouzol, Gilles Vesco et Jean Paul Colin,
- à Milan pour madame Michèle Vullien et messieurs Alain Galliano et Gilles Vesco,
- à Lille, Amsterdam et Boston pour madame Karine Dognin-Sauze
- Venise et Avignon pour madame Myriam Picot,
- Ouagadougou et Bruxelles pour monsieur Max Vincent,
- Grenoble, Alès et Leipzig pour monsieur Gilles Vesco.

Le dossier n° CP-2015-0494 a pour objectif de demander un mandat spécial à monsieur le Président Gérard Collomb, madame la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda, ainsi que messieurs les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent, afin de se rendre en Algérie, la dernière semaine d'octobre pour valoriser les secteurs d'excellence de la région lyonnaise, ses pôles de compétitivité, ses entreprises, et ses établissements d'enseignement supérieur.

Le dossier n° CP-2015-0495 concerne la Commune de Meyzieu et vise à autoriser la signature du marché à bons de commande pour le nettoyage du parking des Panettes et le local du personnel des navettes. Il s'agit du lot n° 2, avec l'entreprise Serned, dans le cadre de la desserte du Grand Stade à Décines Charpieu. Le marché sera conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse, 3 fois une année.

Le dossier n° CP-2015-0496 a pour objet la signature de l'avenant n° 1 au marché public de prestations de service concernant la définition, la mise en œuvre d'une stratégie de concertation et la réalisation d'outils de communication dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU). Cet avenant concerne une prolongation de 10 mois de la durée de la dernière période de reconduction du marché pour permettre aux prestataires de remettre à la Métropole les documents en cours de production.

Le dernier dossier n° CP-2015-0497 concerne la signature d'un deuxième avenant au marché public de travaux pour la restructuration du collège Jean Giono à Saint Genis Laval, avec l'entreprise Rudo Chantier. Cet avenant concerne la modification des prestations de désamiantage à la suite d'un incendie survenu sur le chantier, sans conséquences graves, fort heureusement, afin d'assurer la sécurité du site et de contenir le risque de pollution amiante.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec les dossiers de madame la Vice-Présidente Laurent.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, pas de remarques sur ces dossiers ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de Immobilière en Rhône-Alpes (IRA) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2015-0475 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2015-0485 - Marché de travaux pour la mise en oeuvre de travaux fluviaux préparatoires à la construction du pont Schuman - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement Maïa Fondations / Maïa Sonnier / Tournaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0486 - Lyon 4° - Lyon 9° - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du pont Schuman - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement Flint Neil/Exploration architecture/AGIBAT/Les éclairagistes associés (LEA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0487 - Lyon 4° - Lyon 9° - Marché de travaux pour la construction du pont Schuman - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement GTM TP /Cordioli / Citeos / Tournaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° CP-2015-0485 à CP-2015-0487. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, ces 3 dossiers que je vais vous présenter ont trait tous les 3 à des protocoles d'accord transactionnels avec les entreprises ayant réalisé le pont Schuman que nous avons inauguré, il y a maintenant quelques mois.

Le premier dossier n° CP-2015-0485 concerne les travaux fluviaux préparatoires. Je rappelle que nous les avons confiés à un groupement de sociétés Maïa Fondations/Maïa Sonnier/Tournaud. Le montant prévisionnel à l'issue de l'appel d'offres était de 2 712 948,51 € HT.

Nous avons eu un mémoire en réclamation du groupement portant sur une somme de 1 025 816 € HT, prétextant des intempéries imprévues, un arrêt de chantier lié à l'attente de la validation de la nouvelle zone d'alternat par Voies navigables de France (VNF), la demande de prix nouveaux et le dépassement de quantités.

Nous avons rejeté, bien sûr, ce mémoire puis entamé des négociations pour éviter une procédure contentieuse et nous avons finalement réussi à négocier une somme qui est de 365 089,00 € HT. J'attire votre attention quand même sur le fait qu'il y a une erreur de 10 € dans la rédaction du dossier.

Dans un paragraphe, il s'agit de 365 089,00 € HT et plus bas, il est question de 365 099,00 € HT. Cela n'a pas une grande importance pour les 10 € mais peut-être pour éviter tout recours ultérieur pour une question de forme.

Donc, il est proposé finalement cette somme 365 089,00 € HT ou 365 099,00 € HT correspondant à :

- des prix nouveaux dans certaines prestations,
- le paiement des impacts des intempéries,
- l'arrêt de chantier lié à la décision de VNF,
- et puis des titres d'écart constatés sur les quantités prévues au marché.

Il est proposé également de renoncer au remboursement des pénalités que la Métropole était en droit de demander de 90 577,88 € HT.

Le deuxième dossier n° CP-2015-0486 concerne le marché de maîtrise d'œuvre. Vous savez que nous avons confié la maîtrise d'œuvre au groupement Flint Neil/Exploration architecture/AGIBAT/Les éclairagistes associés (LEA) pour un montant de 3 726 073,87 € HT. Là aussi, nous avons à la fin du chantier, une demande de rémunération complémentaire de 380 871 € HT, correspondant à plusieurs prestations. Peut-être pouvez-vous me dispensez de les lire, si vous le voulez. Il y en a une vingtaine de lignes et tout le monde peut en prendre connaissance dans le dossier de séance.

Nous avons agi de même, c'est-à-dire que nous avons entamé des discussions après, bien sûr, un premier rejet. A l'issue de ces discussions, les concessions du groupement représentent 210 106 € HT et nous accepterions, si vous voulez, de considérer partiellement la demande pour 170 765 € HT.

Le troisième dossier n° CP-2015-0487 a trait à la réalisation proprement dite du pont Schumann et cette réalisation a été confiée au groupement GTM TP/Cordioli/Citeos/Tournaud.

Nous avons, à l'issue de l'appel d'offres, signé pour un montant de 23 909 707,82 € TTC qui a été porté ensuite, comme il y avait des sujétions imprévues, à 27 601 689,58 € TTC.

Il y a eu dans la réalisation de l'ouvrage, un certain nombre de jours de retard, 87 exactement, nous permettant d'appliquer des pénalités. Nous les avons appliquées et immédiatement après, nous avons reçu un mémoire en réclamation portant sur 4 618 261,29 € HT.

Nous l'avons rejeté et entamé des discussions. Nous avons réussi, à l'issue de négociations assez serrées, à faire baisser le montant de 4 618 261,29 € HT à 294 557,75 € HT, étant entendu que nous renoncions aux pénalités appliquées pour ce retard de 87 jours.

Voilà, pour ces 3 dossiers. Je voudrais vous dire que tous ces chiffres donnent le "tournis" mais que le bilan financier de l'opération est quand même bon puisque nous avons voté initialement une autorisation de programme (AP) de 39,4 M€. Si vous êtes d'accord pour accepter ces 3 protocoles transactionnels, le solde de l'opération sera de 37,8 M€, donc sans besoin de voter d'AP supplémentaire. Ces transactions représentent 815 601 € HT. Je rappelle aussi que ce pont était quand même assez compliqué à construire étant donné, d'une part, sa localisation et, d'autre part, la concomitance d'autres chantiers en rive droite et rive gauche, le chantier du tunnel de la Croix-Rousse et, également, les exigences que nous avons fixées sur les qualités esthétiques de l'ouvrage, notamment des arches métalliques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2015-0488 - Projet SMARTER TOGETHER - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet Horizon 2020 en partenariat avec la Société publique locale (SPL) Confluence - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2015-0489 - Maintenance de la solution Galimède, outil de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2015-0488 et CP-2015-0489. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Oui, bonjour chers collègues, le dossier n° CP-2015-0488 concerne le projet SMARTER TOGETHER déposé par la Société publique locale (SPL) Confluence qui a été retenu par la commission européenne dans le cadre de l'appel à projet Horizon 2020. Nous pouvons nous en réjouir la Métropole de Lyon est la seule ville leader en France à avoir été sélectionnée. Seuls 4 projets en Europe ont eu accès à cet appel à projets parmi 38 déposés. Ceci nous donne donc accès à une enveloppe d'un peu plus de 2,4 M€, soit un financement à 100 % de la commission pour assurer la période post-démonstration de l'ambition projet Lyon SMART COMMUNITY sous financement jusqu'alors du NEDO et dont l'expérimentation arrive à échéance en décembre.

Lyon Smart Community déployé dans le quartier de Lyon Confluence a permis la construction et la livraison de bâtiments à énergie positive (Hicari), la rénovation de logements sociaux de la Cité Perrache, l'expérimentation du service de voiture en auto-partage (Sunmoov) et la mise en place d'un système central de l'énergie à l'échelle du quartier. Le projet SMARTER TOGETHER va permettre d'étendre les retours d'expérience avec les villes de Vienne et de Munich mais aussi d'organiser la suite du service Sunmoov, la poursuite du programme de rénovation énergétique de logements, du système de pilotage énergétique et d'organiser l'ouverture des données activées lors de cette expérimentation. Il vous est donc demandé d'approuver par ce projet de décision, la participation de la Métropole à ce projet.

Le second dossier n° CP-2015-0489 concerne la solution Galimède. De quoi s'agit-il ? Les véhicules de la direction de la propreté sont dotés d'un outil de géolocalisation pour optimiser les tournées. Ce dossier vous propose de reconduire le marché de la société Sabatier géolocalisation pour la poursuite de ce service sur une fourchette de 400 000 € HT à 1 000 000 € HT pour les 4 années à venir, un marché identique au précédent, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2015-0490 - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une plateforme de sur-tri - Demande de subventions de fonctionnement auprès de l'Etat - direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Rhône-Alpes et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° CP-2015-0491 - Etude de définition d'un service fonds social européen (FSE) au sein de la Métropole de Lyon - Demande de subvention FSE auprès de l'Etat - Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° CP-2015-0492 - Prestation de réservation d'emplacements de stands, d'espaces publicitaires, d'accréditations et de fournitures diverses à l'occasion du MIPIM (15 au 18 mars 2016) et du MAPIC (19 au 21 novembre 2016) prévus au Palais des Festivals de Cannes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld rapporte les dossiers n° CP-2015-0490 à CP-2015-0492. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, 3 dossiers. Le premier n° CP-2015-0490 pour solliciter la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Rhône-Alpes pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 410 € pour étudier la construction d'une plateforme de sûreté, avec un volet créations d'emplois et un volet de réduction des encombrants pour les bailleurs sociaux. C'est un projet qu'on porte avec Thierry Philip et Emeline Baume.

Le second dossier n° CP-2015-0491 permet toujours de solliciter la DIRECCTE mais dans le cadre du fonds social européen (FSE) pour nous accompagner pour la mise en œuvre d'une organisation dédiée en charge du FSE.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, à la place de :

"Pour ce faire, la Métropole envisage de solliciter à nouveau et après mise en concurrence, l'expertise d'un cabinet de conseil spécialisé dans les fonds structurels et dans l'accompagnement du changement afin d'étudier les modalités de mise en œuvre d'une organisation dédiée et centralisée, chargée, en qualité d'organisme intermédiaire, de redistribuer environ 6 M€ de FSE par an sur la période 2017-2020."

lire :

"Cet objectif, qui s'inscrit à la fois dans la mise en œuvre des compétences de la Métropole et dans un esprit de simplification comme de lisibilité accrue pour les usagers, nécessite de solliciter à nouveau, après mise en concurrence, l'expertise d'un cabinet de conseil spécialisé dans les fonds structurels et dans l'accompagnement au changement. Cette mission portera spécifiquement sur les modalités de mise en place d'une organisation dédiée et centralisée afin que la Métropole puisse, en sa qualité d'organisme intermédiaire, redistribuer environ 6 M€ de FSE par an sur la période 2017-2020."

Et puis, le dernier dossier n° CP-2015-0492 demande de vous autoriser à signer des marchés à bons de commande pour être présents au MIPIM et au MAPIC, 2 salons de l'immobilier extrêmement importants pour notre Métropole, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° CP-2015-0498 - Lyon 3° - Lyon 8° - Lyon 9° - Villeurbanne - Décines Charpieu - Lyon 2° - Lyon 7° - Charbonnières les Bains - Aide à la pierre - Logement social 2015 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2015-0499 - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation d'indemnisation des membres libéraux du jury à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° CP-2015-0500 - Bron - Quartier de Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0501 - Bron - Quartier de Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0502 - Décines Charpieu - Quartier du Prainet - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Décines Charpieu - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0504 - Feyzin - Quartiers les Razes, le Bandonnier et les Vignettes Figuières Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Feyzin - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0505 - Grigny - Quartier le Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Grigny - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0506 - Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire, Guillotière, Valdo-Champvert, Gerland, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, Moulin à Vent, La Duchère, Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0507 - Meyzieu - Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0508 - Neuville sur Saône - Quartiers de la Source et l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0509 - Oullins - Quartiers de La Saulaie et le Golf - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune d'Oullins - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0510 - Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0511 - Rillieux la Pape - Quartiers de la Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0512 - Saint Fons - Quartiers Arsenal - Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0514 - Saint Priest - Quartiers de Bel Air, Bellevue, Garibaldi et Beauséjour - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0515 - Vaulx en Velin - Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Vaulx en Velin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2015-0498 à CP-2015-0502, CP-2015-0504 à CP-2015-0512, CP-2015-0514 et CP-2015-0515. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, donc 16 dossiers au total.

Le premier dossier n° CP-2015-0498 concerne la délégation des aides à la pierre et notamment l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux. La Métropole accorde ses subventions en son propre nom ainsi qu'en tant que délégataire des aides à la pierre de l'Etat. Ces opérations sont proposées après instruction en lien avec les services de l'Etat. Il est donc proposé à la Commission permanente de subventionner des opérations pour un montant total de 3 528 350 €, permettant la réalisation de 318 logements sociaux dont 71 en PLUS et 247 en PLAI au titre des délégations des aides à la pierre, conformément à un tableau qui est annexé au projet de décision.

Le second projet n° CP-2015-0499 concerne le projet urbain partenarial (PUP) Gimenez sur la Commune de Vaulx en Velin. Donc, dans le cadre de ce projet urbain partenarial, la société COGEDIM prévoit de réaliser environ 40 000 mètres carrés de surface de plancher, soit environ 600 logements d'ici 2022, au sud du Carré de Soie et la commission d'appel d'offres a classé l'offre du groupement d'entreprises Artelia Ville/Atelier du bocal pour les opérations de maîtrise d'œuvre liées à la réalisation des infrastructures publiques pour un montant de 138 611,84 € HT. Dans ce cadre-là, il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions d'une délibération n° 2015-0134 en date du début de cette année, du 26 janvier.

Nous avons ensuite 18 délibérations concernant la GSUP. J'en rapporterai 14, les 4 suivantes seront rapportées par notre collègue Thomas Rudigoz, en raison du mandat que je détiens au sein de certains organismes qui font l'objet d'attribution de subventions.

Le premier projet de décision n° CP-2015-0500 concernant la GSUP se rapporte à la Commune de Bron. Dans le cadre de la programmation pour l'année 2015, le coût global de la GSUP sur le quartier de Terrailon est estimé à 430 329 € TTC, avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon d'un montant de 160 883 € TTC, au titre de la politique de la ville.

Le second projet de décision n° CP-2015-0501 concerne toujours la Commune de Bron, mais cette fois-ci le quartier de Parilly et pour cette année 2015, le coût global de la GSUP est estimé à 109 425 € TTC avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon de 35 955 € TTC.

La décision suivante n° CP-2015-0502 concerne toujours la GSUP, la Commune de Décines Charpieu, le quartier du Prainet. Il s'agit au titre de la programmation 2015 de l'année 2015 de la GSUP de financer 2 actions partenariales :

- d'une part, un fonds de petits travaux, mis en place à l'initiative de la ville, pour un montant de 9 500 € TTC,

- d'autre part, un autre dispositif appelé "Prainet Vert" a été créé en 1995 sur la réhabilitation de ce quartier, dans lequel la Commune assure l'entretien des espaces verts de l'ensemble du quartier du Prainet en régie directe, pour un montant de 233 000 €. Au final, l'engagement financier au titre de la GSUP pour la Métropole sur la Commune de Décines Charpieu, compte tenu des quotes-parts prises aux uns et aux autres, s'élève à 37 325 € nets de taxes.

La décision suivante n° CP-2015-0504 concerne la Commune de Feyzin pour les quartiers des Razes, le Bandonnier et les Vignettes Figuières Maures. Le coût global de la GSUP est estimé à 48 858 € TTC avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon de 23 820 € nets de taxes

La décision suivante n° CP-2015-0505 concerne la Commune de Grigny, le quartier du Vallon, toujours au titre de la GSUP dont le coût global est estimé à 12 000 € TTC et avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon de 4 000 € nets de taxes.

La décision suivante n° CP-2015-0506 concerne la Ville de Lyon avec les arrondissements du 1er, 5°, 7°, 8° et 9°. Il s'agit d'une programmation au titre de la GSUP sur la Commune de Lyon estimée à 2 795 285 €. Les actions soutenues par la Métropole s'élèvent à 2 650 154 € TTC. Le montant revient, au final pour la Métropole de Lyon, à 488 050 € nets de taxes au titre des différentes participations portées par les différents financeurs.

Nous poursuivons ensuite avec la décision suivante n° CP-2015-0507 relative à la Commune de Meyzieu, sur les quartiers Mathiolan et Plantées, avec un coût global de la GSUP estimé à 69 500 € TTC et les opérations soutenues par la Métropole s'élèvent à 22 500 € TTC et avec un engagement final financier de la Métropole de Lyon à hauteur de 11 250 € nets de taxes.

Nous poursuivons avec la décision suivante n° CP-2015-0508 relative à la Commune de Neuville sur Saône pour les quartiers de la Source et de l'Echo, toujours au titre de la GSUP, avec un coût global sur cette commune estimé à 9 000 € TTC et avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon de 5 000 € nets de taxes.

Toujours dans le cadre de la GSUP, la décision suivante n° CP-2015-0509 concerne la Commune d'Oullins sur le quartier de la Saulaie et le Golfe. Le coût global sur la GSUP sur cette commune est estimé à 133 515 € TTC, avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon à hauteur de 23 265 € nets de taxes.

La décision suivante n° CP-2015-0510 concerne la Commune de Pierre Bénite, sur le quartier de Haute Roche, le coût global de la GSUP s'élève à 173 000 € TTC. Les actions soutenues par la Métropole de Lyon s'élèvent à hauteur de 80 000 € TTC avec un engagement financier final au titre de la Métropole d'un montant de 22 000 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville. Un certain nombre d'autres engagements financiers sont également apportés par d'autres financeurs.

Nous avons ensuite la décision n° CP-2015-0511 relative à la Commune de Rillieux la Pape, sur le quartier de la Ville Nouvelle, avec une GSUP estimée à 268 978 € TTC et avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon à hauteur de 81 500 € nets de taxes.

Nous poursuivons avec la décision n° CP-2015-0512 concernant Saint Fons, avec les quartiers de l'Arsenal, Carnot, Parmentier et des Clochettes, toujours pour la GSUP, avec un coût global sur la Commune de Saint Fons, estimé à 127 336 € TTC et avec un engagement financier final pour la Métropole de Lyon d'un montant de 33 240 € nets de taxes.

Nous poursuivons ensuite avec la décision n° CP-2015-0514 relative à la Commune de Saint Priest, pour les quartiers de Bel Air, Bellevue; Garibaldi et Beauséjour et un coût global de la GSUP sur cette Commune estimé à 238 369 € TTC et un engagement financier pour la Métropole de Lyon de 43 158 € nets de taxes.

Et, enfin, pour terminer, le dossier n° CP-2015-0515 concerne la Commune de Vaulx en Velin, avec un coût global de la GSUP estimé à 557 555 € TTC avec un engagement financier de la Métropole de Lyon d'un montant de 177 300 € nets de taxes. Et j'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2015-0503 - Ecully - Quartier Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions à Alliade habitat et au comité de gestion Sources-Pérollier - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0513 - Saint Genis Laval - Quartier des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0516 - Vénissieux - Quartiers Minguettes et Duclos-Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° CP-2015-0517 - Villeurbanne - Quartiers du Tonkin, les Buers, Saint-Jean et les Brosses - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rudigoz rapporte les dossiers numéros CP-2015-0503 et CP-2015-0513, CP-2015-0516 et CP-2015-0517. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la continuité de ce que vient de dire monsieur Le Faou, je vais vous présenter 4 décisions concernant la GSUP. Donc, le dossier n° CP-2015-0503 concerne la Commune d'Ecully, pour les quartiers Sources-Pérollier, avec un budget global sur cette commune de 83 600 € et pour un engagement pour notre collectivité de 16 200 €.

Le dossier n° CP-2015-0513 concerne la Commune de Saint Genis Laval, pour un montant de GSUP de 61 171 € et pour un engagement financier pour la Métropole d'un montant de 14 259 €. Cela concernera les quartiers de Collonges et des Barolles.

Le dossier n° CP-2015-0516 concerne la Commune de Vénissieux pour un budget global de GSUP de 554 548 € et pour un engagement financier dans la Métropole d'un montant de 187 143 € pour les quartiers des Minguettes et Duclos Barel.

Et, pour finir le dossier n° CP-2015-0517 concerne la Commune de Villeurbanne pour un budget global GSUP de 236 095 €, soit un engagement financier pour la Métropole de 32 750 € ; cela concerne les quartiers du Tonkin, les Buers, Saint-Jean et les Brosses. Je vous demande d'approuver ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes respectivement, des dossiers n° CP-2015-0503, CP-2015-0513, CP-2015-0516 et CP-2015-0517 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué RUDIGOZ.

N° CP-2015-0518 - Traitement et valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° CP-2015-0519 - Fourniture de balais pour les balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° CP-2015-0520 - Etudes préalables au futur contrat de modernisation et d'exploitation de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° CP-2015-0521 - Exploitation de la déchèterie de Feyzin - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte des dossiers n° CP-2015-0518 à CP-2015-0521. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le premier dossier concerne le traitement et la valorisation des gravats en provenance des déchèteries ainsi qu'une autorisation pour le Président de signer un marché avec l'entreprise Serdex.

Le dossier n° CP-2015-0519 concerne la fourniture de balais pour les balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Métropole et l'autorisation pour le Président de signer un marché avec la société Ouest Vendée Balais SAS.

Le dossier n° CP-2015-0520 concerne des études préalables au futur contrat de modernisation et d'exploitation de l'unité de traitement de valorisation énergétique de Rillieux la Pape. Il y a 2 parties dans cette décision qui concerne, en fait, le lancement d'un marché avec 2 missions principales :

- la première est de réaliser une étude sur l'évolution du gisement de déchets à incinérer par les 2 Unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de la Métropole, donc Gerland et Rillieux la Pape à moyen et à long termes, afin de consolider le dimensionnement de nos incinérateurs ;

- la deuxième mission sur la base de ces réflexions est de mener les études préalables à la modernisation de l'unité de Rillieux la Pape. Il s'agit d'un marché et de l'autorisation pour le Président de signer ce marché à bons de commande.

Le dossier n° CP-2015-0521 concerne l'exploitation de la déchèterie de Feyzin avec un marché, à la suite d'une procédure d'appel d'offres avec l'entreprise Coiro Environnement. Voilà, monsieur le Président.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Oui, moi j'ai une demande de clarification auprès de monsieur le Vice-Président Thierry Philip sur le dossier n° CP-2015-0520 afin qu'il nous redise bien comment s'articulent les choses entre ce que nous avons voté en 2012, donc le futur système de traitement des déchets, ce que nous avons mis et ce que nous avons voté à la PPI avec les travaux sur le site de Gerland, ainsi que la cohérence entre le moyen et le long termes pour le site de Rillieux la Pape. Merci.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Pour être clair, il n'y a pas de renouvellement d'incinérateur dans la PPI. Donc, il n'y aura pas de nouveaux incinérateurs dans le mandat qui s'écoule actuellement. Dans ces conditions, nous avons déjà voté des investissements sur Gerland qui permettront de prolonger l'utilisation de l'incinérateur qui, en principe, devrait se terminer en 2024, voire au-delà.

Même raisonnement pour Rillieux la Pape, simplement celui-ci est en DSP et donc des études préalables sont en cours et en 2019, nous renouvelleront la DSP de la même façon, de manière à ce qu'il y ait une prolongation de l'utilisation de l'incinérateur actuel. Voilà, je crois que c'est clair.

M. LE PRESIDENT : Merci, Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2015-0522 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2015-0522. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un projet de décision concernant le musée gallo-romain de Fourvière.

Comme vous le savez, le musée gallo-romain et sa boutique sont gérés en régie directe. Aussi, il appartient à la Métropole de fixer le prix de vente des ouvrages et des objets de sa boutique. Une première liste nous avait été soumise le 30 mars 2015. Cette nouvelle décision fait écho à 2 temps forts du musée :

- d'abord, l'accueil d'artistes d'illustrations et de bandes dessinées,
- et puis, la prochaine exposition consacrée à l'architecte Bernard Zehrfuss, pour les 40 ans du musée.

Il est donc proposé d'approuver la tarification des nouveaux articles au sein de la boutique du musée. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

M. LE PRESIDENT : Nous en avons terminé.

La séance est levée à 12 heures 20.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 7 décembre 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb
